ssp vpod

Journal du Syndicat suisse des services publics

Nº 10 . 107e année . 4 septembre 2026

Éric Roset

services PUBLICS

JAR - CH 8036 Zurich
P

Vaud : NON à l'initiative 12% du patronat !

Les Vaudois-es avec le droit de vote se prononceront le 27 septembre sur une initiative patronale de baisse d'impôts qui profiterait aux plus riches et appauvrirait des services publics déjà sous-financés. **EN PAGE 3**

Sérieuses alertes

6 RÉGIONS – Dans le canton de Neuchâtel, le personnel du Service pénitentiaire (SPNE) tente de sortir d'un contexte de crise marqué par un drame majeur et demande des mesures d'amélioration depuis plus d'une année.

Débat syndical

9 ENJEUX – Pour ou contre le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement du taux de TVA ? Échange d'arguments avant la prise de position du SSP qui sera déterminée lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 26 septembre.

Profitable neutralité

10 CONTRE-FEUX – L'initiative sur la neutralité sera soumise au vote le 27 septembre. Décryptage des enjeux entre occupation du terrain politique, appel à la militarisation et défense des marges de profit capitaliste.

L'image de Demir Sönmez
Genève. Couronnant le mouvement de grève de la fonction publique et du secteur subventionné ayant débuté le 10 août, la manifestation du 18 août a réuni un millier de participant-e-s.

Le Conseil d'État dit toujours vouloir imposer des mesures d'économies massives. Les futures échéances de mobilisation seront déterminées après les communications que le gouvernement fera en septembre.

Éditorial

Imposer nos priorités

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

Lancé au début du mois de juillet par les partis solidaritéS Genève et Ensemble à gauche Vaud, l'appel «Pas d'étés à 50 degrés!»[1] avait pour but de réunir une large coalition de forces en vue de construire des mobilisations dès la rentrée. Les régions Vaud et Genève du SSP ont tout de suite adhéré à cette perspective et signé l'appel, tout comme de nombreuses organisations et associations (une cinquantaine à l'heure où ces lignes sont écrites). L'initiative a été reprise dans d'autres cantons de Suisse romande ainsi qu'en Suisse alémanique, tant et si bien que des mobilisations auront lieu dans pratiquement toute la Suisse en ce début d'automne. On ne peut que se réjouir de la relance d'un tel mouvement, évidemment favorisé par les conditions météorologiques de l'été 2026 («l'été le moins chaud du reste de nos vies») qui se sont résumées en une succession de vagues caniculaires entrecoupées de moments seulement moins intenses. Le 26 août, MétéoSuisse écrivait: «La température moyenne nationale de l'été 2026 dépasse actuellement de 3,4 °C celle de la période de référence 1991-2020.»[2] À l'échelle de l'Europe, on a pu déplorer la multiplication des feux de forêts, la sécheresse et ses conséquences sur la faune et la flore et les épreuves pour les corps des salarié-e-s et des personnes vulnérables usagères des services publics.

Un des enseignements principaux de cet été 2026 est la complète inadaptation des infrastructures, des villes, des logements, des lieux de travail et des services publics au changement climatique. L'élaboration de revendications fortes et construites à la base en vue de dégager des mesures d'adaptation, et donc de protection, est une tâche immense et décisive. Dans la mesure où il ne fait aucun doute qu'à l'origine du réchauffement se trouve à l'intervention humaine, et plus particulièrement le système capitaliste de production et les émissions de CO_2 qui en découlent, il est non moins décisif de développer des revendications pour arrêter le moteur du réchauffement[3] en intégrant les besoins des salarié-e-s.

TENIR UN CAP ENCORE PLUS RÉSOLU

Imposer ces revendications suppose la construction d'un mouvement qui s'inscrive, malgré l'urgence de la situation, dans la durée. Il s'agit d'un des défis qui attendent les syndicats et associations dans la période qui suivra les mobilisations de cet automne. L'articulation avec les préoccupations des salarié-e-s devrait être au centre du travail de mobilisation.

La lutte contre les politiques d'austérité est, à cet égard, centrale car la nécessité de développer les services publics est décuplée par le dérèglement climatique et ses conséquences. Les plans d'économies montrent ainsi très clairement à quel point les priorités des autorités sont opposées aux nôtres, et ce ne sont pas les timides reculades sur les subventions forestières qui vont changer la donne. Entre budget et comptes 2026, l'écart sera de 1,5 milliard de francs que la Confédération veut affecter aux deux tiers à une augmentation du budget de l'armée tout en maintenant les plans d'économies. Le cap du patronat et de ses représentant-e-s est donné et il se complète d'attaques envers les conditions de vie et de travail de la majorité (salaires minimums, durée du travail, etc.), celle qui se trouve précisément la plus exposée aux effets des canicules et dont la situation se dégrade constamment.

Les enjeux sont proprement vitaux et notre camp social doit également tenir un cap encore plus résolu et déterminé pour défendre les services publics contre les attaques et développer les conditions d'une riposte qui sera à construire et devra s'amplifier au fil des mobilisations, de cet automne à la Grève féministe du care 2027. ■

[1] https://50degres.ch/appel-pas-d-etes-a-50-degres/
[2] www.meteosuisse.admin.ch/portrait/meteosuisse-blog/fr/2026/08/bilan-climatologique-de-l-ete-2026.html
[1] Voir par exemple l'article d'Alain Bihr «L'été de trop? Quelques revendications immédiates», alencontre.org, 24 août 2026.

VAUD . La campagne contre l'initiative patronale 12% bat son plein. Rejeter cette attaque menée contre les services publics et au profit des plus riches est fondamental.

Baisses fiscales, conséquences fatales

SSP . RÉGION VAUD
SERVICES PUBLICS
VALDEMAR VERISSIMO
PHOTO

L'automne 2025 a été le théâtre d'un mouvement social historique contre l'austérité dans le canton de Vaud: cinq manifestations massives réunissant entre 15 000 et 28 000 personnes, plusieurs journées d'actions et de grève (jusqu'à 13 pour certains lieux de travail). Les raisons de la colère des salarié-e-s de la fonction publique et parapublique étaient les économies budgétaires décrétées par le Conseil d'État dans un contexte de sous-financement majeur des services publics. Dans la santé, l'éducation, le soin aux personnes âgées ou le travail social, les salarié-e-s se mobilisaient depuis longtemps pour demander davantage de moyens afin de pouvoir remplir leur mission de services publics face à l'augmentation des besoins de la population. Non seulement le gouvernement n'a pas répondu à cette demande, mais, au contraire, il mène une politique d'économies qui met les salarié-e-s encore davantage sous pression et dégrade toujours plus les prestations à la population. Le Conseil d'État ne fait d'ailleurs pas mystère de sa volonté de poursuivre sa politique d'austérité au nom des baisses fiscales menées au profit des plus riches et des entreprises. Que ce Conseil d'État de casse sociale fasse campagne contre l'initiative patronale 12% démontre l'ampleur de l'attaque que représente cette initiative.

VIEILLE FICELLE. Cette initiative permet aux organisations patronales étant à son origine (Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Fédération patronale vaudoise et Chambre vaudoise immobilière) d'attiser un sentiment anti-impôts parmi la population. Le blocage, voire le recul, des salaires réels ces dernières années constitue un terreau favorable au développement de ce sentiment. Les responsables de cette situation étant à chercher dans le camp des initiant-e-s, le fait d'incriminer l'impôt permet de ne pas aborder des questions autrement essentielles, comme celles de l'appropriation par une minorité des richesses produites par la majorité ou de l'explosion des inégalités sociales qui en découle.
Les affirmations des associations patronales qualifiant la fiscalité vaudoise de «punitive», assorties de graphiques mensongers, ne doivent pas faire oublier la réalité: le taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises ou sur les plus hauts revenus baisse régulièrement ces dernières années, dans le canton de Vaud comme dans le reste du pays[1]. Sans même mentionner les cadeaux fiscaux faits aux entreprises avec la RIE III, 740 millions de francs de baisses d'impôts (personnes physiques) ont déjà été accordées de 2012 à 2024, à quoi s'ajoutent les baisses prévues de 2024 à 2027 (personnes physiques et impôt sur la fortune) qui s'élèvent à un total de 633 millions de francs. L'ensemble de ces baisses fiscales bénéficient aux plus riches dont les revenus ne cessent de progresser.

PROGRAMMER LE DÉSASTRE. Dans le contexte de grave sous-financement que connaissent les services publics vaudois, une acceptation de l'initiative 12% se traduirait par des pertes de recettes fiscales de pratiquement 300 millions de francs au profit des plus aisé-e-s (*voir encadré*). L'impact sur les conditions de travail dans les services publics et sur les prestations à la population serait dévastateur, contribuant à accroître la dégradation des conditions de vie que subit déjà la majorité de la population. En cas d'acceptation de l'initiative, le Conseil d'État annonce des réductions de prestations et il est incontestable que l'on peut lui faire confiance sur cette question. Les salarié-e-s de la fonction publique et parapublique, déjà épuisé-e-s, seraient encore davantage mis-es sous pression, tandis que l'accès, le coût et la qualité des prestations seraient menacés. Il en résulterait une qualité fortement dégradée pour la population (fermeture de services des hôpitaux régionaux, par exemple), des suppressions de subventionnement se répercutant sur la population (accueil de jour des enfants) ou encore des privatisations entraînant des coûts supplémentaires pour les usagers-ères et profitant, à nouveau, à une minorité privilégiée. Une baisse d'impôts n'améliorerait ainsi en aucune mesure «le pouvoir d'achat» de «la classe moyenne», ce serait même l'exact opposé pour la majorité de la population qui a besoin de services publics renforcés et qui verrait ses conditions de vie attaquées.
Les services publics actuels sont déjà sous pression à l'heure actuelle (*voir encadré*). N'ajoutons pas le pire à l'inacceptable: le 27 septembre, votons NON à une nouvelle baisse d'impôts! ■

[1] Union syndicale suisse (USS), Analyse des finances cantonales, octobre 2025. Le rythme de baisse de la fiscalité des personnes physiques du canton de Vaud se situe parmi les plus élevés de Suisse.

Contexte

LES MOYENS MANQUENT

Avec cette initiative, les organisations patronales et la droite entendent «encourager l'État à maîtriser ses dépenses». Une telle affirmation est insultante pour les salarié-e-s de la fonction publique et parapublique qui s'efforcent, souvent au péril de leur santé, d'assurer des prestations à la population dans un contexte où les moyens manquent.
Dans l'enseignement, les classes sont en sureffectif (une enseignante 1-2P pour 20 élèves de 4 à 6 ans), les postes se précarisent (multiplication de contrats de durée déterminée dans les gymnases en lieu et place de l'ouverture de postes pérennes), les locaux sont inadaptés aux fortes chaleurs et rendent l'enseignement et l'apprentissage difficiles, voire impossibles.
Dans la santé, la pression sur les hôpitaux publics vaudois est très forte depuis plusieurs années. Les hôpitaux ont été transformés en entreprises et doivent maintenant être rentables. Cette logique d'entreprise pousse à couper dans les prestations qui ne rapportent pas assez d'argent: les maternités, la pédiatrie, la médecine interne, la psychiatrie, la gériatrie, bref, ce dont nous avons toutes et tous besoin un jour ou l'autre.
Dans l'accueil de l'enfance, les parents et les communes sont appelés à payer plus pour compenser les coupes du canton, sans oublier qu'il manque encore 15 000 places d'accueil à l'horizon 2030 dans le canton de Vaud.
Les conditions d'encadrement des personnes âgées sont insuffisantes, le personnel n'est pas assez nombreux et n'a pas assez de temps pour assurer la prise en charge des besoins des résident-e-s.
Dans tous les autres secteurs, la situation est tout aussi alarmante, les moyens manquent et les prestations ne sont assurées, à grand-peine, que grâce au dévouement et au professionnalisme d'employé-e-s épuisé-e-s. Pour répondre aux besoins de la population et faire face aux défis nouveaux (dont les conséquences du dérèglement climatique ne sont pas les moindres), l'urgence politique et syndicale est d'améliorer les services publics. Cela passe par le refus de l'initiative patronale 12%! ■

Repérage

POUR QUELQUES-UNS

L'initiative dite «12%» a été déposée sous l'intitulé «Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne». Dès son titre, la tromperie se manifeste par un premier glissement: dans la même phrase, on passe de «pour tous» à «la classe moyenne». En se penchant sur les réalités chiffrées, il est indéniable que le «pour tous» est un pur et simple mensonge. En effet, dans la mesure où les 18% des contribuables vaudois-es aux revenus les plus faibles ne paient pas d'impôts, ils-elles ne gagneront strictement rien du tout. Cela représente tout de même 77 723 personnes en 2022 qui sont exclues du «pour tous» du comité d'initiative patronal.
La notion de «classe moyenne» est utilisée à toutes les sauces. Sa première fonction est de contribuer à masquer le rapport d'exploitation entre classes sociales, c'est-à-dire entre ceux et celles, membres du salariat, qui doivent vendre leur force de travail à un employeur pour percevoir un salaire et qui, ce faisant, créent la richesse dont une partie est appropriée par la classe capitaliste. Le recours à cette notion est donc fonctionnel pour les employeurs.
Dans le cas de la baisse d'impôts en jeu le 27 septembre, la signification de «la classe moyenne» pour le patronat est éclairante. Le 1% des revenus les plus élevés du canton (4300 personnes) empocherait 15% de la baisse de l'impôt sur le revenu, alors que les deux tiers des contribuables cumuleraient 20% du gain. La baisse de l'impôt sur la fortune serait, quant à elle, accaparée à 80% par les 5% les plus fortuné-e-s, alors que le gain serait nul ou insignifiant pour 80% des contribuables.
Cet effet découle du principe de l'impôt progressif qui fait que son taux augmente avec les revenus disponibles. Dans la mesure où ils sont utilisés pour satisfaire des besoins sociaux par le biais des services publics, les impôts comportent ainsi une forte fonction redistributive. C'est pour cette raison qu'ils sont attaqués par la droite et par le patronat.
Avec l'initiative 12%, ces derniers exigent une véritable inversion de la redistribution: redonner les ressources communes aux plus favorisé-e-s, les mêmes qui s'approprient une part toujours croissante de la richesse produite par celles et ceux qui travaillent. ■

FRIBOURG SERVICE PUBLIC ET PARAPUBLIC

POUR UNE AUGMENTATION DES SALAIRES DE 3% EN 2027!

Dimanche 26 avril, la population fribourgeoise a massivement rejeté la Loi sur l'assainissement des finances de l'État (LAFE) et, par voie de conséquence, la politique d'austérité du gouvernement. Les coupes salariales massives prévues de 2026 à 2028 sont donc caduques et le gouvernement sera dans l'obligation d'indexer les salaires du personnel du service public et parapublic fribourgeois au 1er janvier 2027. Cela fait, en effet, trois ans que le gouvernement n'a plus indexé les salaires, soit la durée maximale prévue par la Loi sur le personnel de l'État de Fribourg (LPers; article 81).
À l'heure actuelle, la grille des salaires du personnel du service public et parapublic fribourgeois est basée sur un indice inférieur de 1,9% à l'indice des prix à la consommation de référence (mai 2000 = 100). En 2025 (renchérissement annuel 2024: 1,1%) et 2026 (renchérissement 2025: 0,2%), aucune indexation ou adaptation des salaires n'ont été accordées par le Conseil d'État. Entre 2021 et 2024, l'indexation n'a été que partielle.
L'adaptation partielle, voire nulle, des salaires au coût de la vie entre 2021 et 2026 s'est traduite par une perte de pouvoir d'achat cumulée, durant cette période, de 2,8%. Cette perte de pouvoir d'achat a des effets très concrets sur le porte-monnaie: pour un-e infirmier-ière (classe de salaire 17), la perte cumulée est de 11 570 francs sur cinq ans. Et cela, sans prendre en compte des facteurs de renchérissement qui ne sont pas compris dans l'indice des prix à la consommation (IPC), notamment les augmentations de primes d'assurance-maladie.
Au vu de ces éléments, le Comité de région du SSP – Région Fribourg a décidé de revendiquer une augmentation des salaires de 3% et ce, dès le 1er janvier 2027. L'excellente situation des finances publiques fribourgeoises le permet largement: les comptes 2025 ont clôturé avec un bénéfice avant attribution aux réserves de l'ordre de 200 millions de francs et la fortune a crû pour se monter à 609,5 millions de francs. Bref, il y a largement de quoi compenser la perte de pouvoir d'achat subie par le personnel du service public et parapublic fribourgeois au cours des six dernières années.
Le SSP souhaite rencontrer le Conseil d'État pour négocier cette augmentation des salaires avant la publication du projet de budget. En cas de refus, le SSP invitera le personnel à se mobiliser, sous une forme à déterminer. ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

GENÈVE SOINS

SIGNEZ LA PÉTITION CANICULE!

Cet été encore, la canicule a frappé les lieux de soins genevois, et le personnel s'est retrouvé seul face à la chaleur. Aux HUG, les températures dans certaines chambres sont montées jusqu'à 40 degrés – des pièces où travaillent des soignant-e-s, mais surtout où vivent des personnes âgées et vulnérables. Face à ce deuxième épisode caniculaire de l'année, aucune mesure à la hauteur n'avait été prise.
Alors on s'est mobilisé-e-s. Un syndicat, ce n'est pas une organisation qui négocie à notre place, c'est nous. Il y a un an déjà, à l'IMAD, nous avions dû déposer plainte auprès de l'inspection du travail. Depuis, dans les soins à domicile, nous avons obtenu 10 minutes de pause toutes les 4 heures et la garantie d'un espace frais par équipe. Ce sont des avancées réelles, mais elles ne sont pas suffisantes et parfois non respectées. Face à cela, le SSP rassemble les témoignages des collègues sur la gestion de la canicule. Ainsi, les informations sur la situation dans les équipes ou sur les temps de récupérations, les anecdotes, etc., peuvent être transmises à q.stauffer@sspge.ch.
Aux HUG, nous avons organisé un rassemblement. Et la pression a payé: climatiseurs installés, renforts de personnel obtenus. Côté générosité, l'employeur a aussi sorti le grand jeu: une glace gratuite par semaine dans certaines équipes, et dans d'autres des éventails – pas un par personne, cinq pour toute l'équipe, à se partager, comme pendant un flamenco.
Les canicules ne sont plus des épisodes exceptionnels: elles vont se répéter chaque été, dans les chambres, les salles de bains, à domicile, comme aux HUG, dans les EMS, les cliniques et les foyers. Pas besoin d'avoir fait des études de médecine pour savoir que la chaleur épuise, réduit la concentration et la vigilance – et qu'avec des soignant-e-s épuisé-e-s, ce sont forcément les soins qui en pâtissent. Protéger le personnel, c'est aussi protéger les patient-e-s et la qualité des soins.
C'est pourquoi le SSP, à l'initiative de la délégation des ASSC, du comité HUG et du comité IMAD, adresse au Conseil d'État et au Grand Conseil une pétition qui exige un plan cantonal «canicule au travail», des renforts d'effectifs, des pauses d'au moins 15 minutes au frais par heure, des jours de récupération ou une prime, des locaux climatisés partout, des boissons fraîches en suffisance, et, pour le travail à domicile, des équipements de rafraîchissement individuels.
La pétition peut être signée en ligne sur le site du SSP – Région Genève (genève.ssp-vpod.ch), ou en version papier téléchargeable à faire circuler et renvoyer au SSP, 6, Terreaux-du-Temple, 1201 Genève. Contrairement aux éventails, il y en a pour tout le monde.
Signez, faites signer, rejoignez le SSP: mieux qu'un climatiseur, c'est un syndicat! ■

QUENTIN STAUFFER
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION GENÈVE

SUISSE APPEL À LA GRÈVE

APPEL NATIONAL À LA GRÈVE FÉMINISTE DU CARE LE 14 JUIN 2027

Nous, collectifs de la Grève féministe en Suisse, appelons à une Grève féministe du care le 14 juin 2027.

POURQUOI NOUS FAISONS GRÈVE. Parce que ce qui permet à la société de tenir – prendre soin, nourrir, écouter, nettoyer, accompagner, soigner, enseigner, réparer, soutenir, protéger – est invisibilisé, sous-payé, réalisé gratuitement ou n'est simplement pas considéré comme du travail.

Ce n'est pas une coïncidence, mais le résultat de la société patriarcale dans laquelle nous vivons.

Parce que le travail qui rend la vie possible repose encore majoritairement sur les femmes, les personnes migrantes, trans, non binaires, lesbiennes, intersexes, les communautés marginalisées et précarisées.

Parce que nos corps, notre temps et notre énergie ne sont pas des ressources inépuisables.

Le travail de care n'est pas une option. Le travail de care n'est pas une vocation naturelle.

Le travail de care est le cœur de ce qui nous permet de faire société, et tout le monde en dépend.

Pourtant, partout, celles et ceux qui assument des tâches de care s'épuisent: dans les hôpitaux, les écoles, les foyers, les EMS, les crèches, les réseaux d'entraide, les métiers du nettoyage, du soin, de l'éducation, du sexe, de l'accompagnement social et bien d'autres.

CE QUE NOUS VOULONS. Face aux politiques d'austérité, à la destruction des services publics, à la militarisation et à l'exploitation capitaliste du travail rémunéré et non rémunéré, nous refusons une société qui repose sur la distribution inégale du travail de care et l'exploitation des plus précaires.

Nous voulons du temps, des salaires dignes, des services publics forts, le droit au repos, des vies vivables pour toute-x-s. Nous voulons une répartition collective du travail de care.

REJOIGNEZ LA GRÈVE. Le 14 juin 2027, nous ferons la grève du travail de care salarié, du travail domestique et du travail invisible.

Nous ferons grève pour rendre visible ce que le système considère comme acquis.

Nous ferons grève parce que nos vies comptent plus que leurs profits.

Sans travail de care, tout s'arrête.
Sans travail de care, pas de vie.
Sans nous, pas de vie.

Rejoignez vos collectifs locaux de la Grève féministe, rassemblez-vous sur vos lieux de travail, d'étude et de vie en vue d'organiser la mobilisation! ■

FEMINISTISCHER STREIK AARGAU
FEMINISTISCHER STREIK BASEL
FEMINISTISCHER STREIKKOLLEKTIV BERN
GRÈVE FÉMINISTE FRIBOURG
GRÈVE FÉMINISTE GENÈVE
FEMINISTISCHES KOLLEKTIV GRAUBÜNDEN
COLLECTIF FÉMINISTE JURA
LE COLLECTIF NEUCHÂTELOIS POUR LA GRÈVE FÉMINISTE
FEMINISTISCHER STREIK ST. GALLEN
FEMINISTISCHES KOLLEKTIV THUN – BEO
FEMINISTISCHES STREIKKOLLEKTIV THURGAU
GRÈVE FÉMINISTE UNIL – EPFL
COLLECTIF FÉMINISTE VALAIS
GRÈVE FÉMINISTE VAUD
FEMINISTISCHER STREIK ZUG
FEMINISTISCHES STREIKKOLLEKTIV ZÜRICH

VAUD . Quinze mois après les faits, la direction de l'Université (Unil) a licencié l'(ex-) Prof. Daher avec qui elle prétend ne pas avoir de contrat… en persévérant dans le mépris de ses droits.

Les déclinaisons du déni de droits

RAPHAËL RAMUZ
SECRÉTAIRE SSP
RÉGION VAUD

Le 30 janvier 2025, soit deux jours avant le début de son nouvel engagement et au terme d'une enquête administrative menée à charge, la direction de l'Unil avait décidé de «ne pas renouveler» le contrat de travail de Joseph Daher[1], professeur invité d'histoire contemporaine des relations internationales à l'Université de Lausanne depuis de nombreuses années. Officiellement motivée par le prêt de son badge d'accès à une étudiante lors de l'occupation du bâtiment Géopolis au printemps 2024 contre le génocide dans la bande de Gaza, cette décision vient plus vraisemblablement réprimer le soutien qu'il a apporté à l'occupation et à ses prises de position en défense du peuple palestinien. Au mépris du droit et de l'évidence la plus élémentaire (son cours figurait sur le site de l'Unil et les étudiant-e-s pouvaient s'y inscrire), la direction de l'Unil a prétendu n'avoir pas de contrat avec le Prof. Daher et, donc, ne pas l'avoir licencié; ce qui interdit toute forme de défense à l'ex-employé. Défendu par le SSP qui demande sa réintégration, Joseph Daher conteste ce grossier déni de droits devant le Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC). Le cas est toujours pendant, notamment du fait des nombreux délais demandés par la direction de l'Unil.

DROITS À NOUVEAU BAFOUÉS. Prenant sans doute conscience de la faiblesse de la ligne de défense qu'elle a tenue jusque-là et afin de ne pas avoir à réintégrer le Prof. Daher en cas de défaite au TRIPAC, la direction de l'Unil a décidé de le licencier le 24 avril dernier, soit 15 mois après la prétendue fin des rapports de travail. Au-delà de l'aspect rocambolesque de cette décision qui représente une grossière manœuvre juridique de la direction de l'Unil, force est de constater que le mépris pour les droits des salarié-e-s se reproduit sous une nouvelle forme. En effet, selon le dispositif légal, un licenciement est supposé être précédé d'un avertissement pour les mêmes faits. De plus, une procédure (qu'elle soit d'avertissement ou de licenciement) suppose le droit d'être entendu, mais cela importe peu à la direction de l'Unil. Face à cette nouvelle attaque aux droits les plus élémentaires, une nouvelle procédure juridique s'est ouverte et a débouché sur une séance de conciliation au TRIPAC vendredi 21 août dernier.

SOUTIENS EN NOMBRE. Un rassemblement de soutien à Joseph Daher a été organisé à l'occasion de cette audience devant le Tribunal de Montbenon. Plusieurs prises de parole ont témoigné du large soutien dont bénéficie le Prof. Daher, notamment de la part d'étudiant-e-s solidaires et de membres du Collectif pour la liberté académique, la démocratie et la solidarité (CLADS). Joseph Daher a quant à lui insisté sur le fait que cette lutte devait se concevoir comme une lutte collective englobant tant les droits salariaux que la liberté académique et la défense des droits du peuple palestinien.
Rappelons par ailleurs que trois pétitions ont été remises à la direction de l'Unil en avril 2025, montrant que la décision de cette dernière a indigné non seulement une grande partie de la communauté académique lausannoise (1045 signatures d'étudiant-e-s, 215 signatures de collaborateurs-trices), mais a également choqué loin à la ronde, en Suisse et à l'échelle internationale (2227 signatures extérieures à l'Unil). À cela s'ajoutent les soutiens de plusieurs associations académiques, notamment la BRISMES (British Society for Middle Eastern Studies, la SeSaMO (Società per gli Studi sul Medio Oriente) et la SeMOMM (Société des études du Moyen-Orient et du monde musulman) ainsi que des témoignages vidéo de nombreuses personnalités[2].

L'IMPORTANCE DE LA RÉINTÉGRATION. L'issue des procédures judiciaires est bien entendu ouverte. Face à la violation crasse des droits du Prof. Daher dans les deux manœuvres de la direction de l'Unil, le SSP maintient la demande de le voir être réintégré à son poste de travail, revendication résumée dans le slogan scandé le 21 août dernier: «Contre l'arbitraire, reprenez le Prof. Daher!» En effet, tant le «non-renouvellement de son contrat» que son licenciement représentent des dénis de droits et des atteintes aux droits élémentaires qui doivent être reconnus par la justice en ordonnant sa réintégration. Il s'agit également par là de rétablir la réputation du Prof. Daher qui est soumis à une forme d'interdiction professionnelle depuis la décision de l'Unil. Si la conciliation du 21 août n'a pas abouti, le SSP va poursuivre la lutte sur tous les fronts et solliciter la nouvelle direction de l'Unil dans l'espoir que celle-ci revienne sur les décisions iniques prises par sa prédécesseure qui contredit les valeurs affichées par l'Université et menace à la fois les droits des salarié-e-s de l'Unil et leur liberté d'expression. ■

[1] Joseph Daher est membre du SSP et auteur de plusieurs contributions dans *Services Publics*. Son dernier article en date «La justice sociale absente» a été publié dans le numéro du 19 décembre 2025. Sur la lutte contre le «non-renouvellement» de son contrat, voir *Services Publics* des 7 mars et 17 avril 2025.
[2] Disponibles sur le compte Instagram du SSP – Région Vaud.

Le trait de Vincent

Agenda militant

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IMAD
GENÈVE
Mardi 15 septembre, de 18 h à 19 h
En visioconférence (contact: q.stauffer@sspge.ch)

PROTECTION DE L'ENFANCE À FLUX TENDU
FRIBOURG
Soirée dédiée aux actions à entreprendre pour améliorer la protection de l'enfance dans le canton de Fribourg
Jeudi 17 septembre à 17 h
Werkhof (Planche-Inférieure 14)

MANIFESTATIONS «PAS D'ÉTÉS À 50 °C!»
LAUSANNE
Samedi 19 septembre,
14 h place de la Riponne (à confirmer)
GENÈVE
Samedi 19 septembre,
14 h parc des Cropettes
FRIBOURG
Dimanche 20 septembre, marche au départ de Guin (Düdingen) à 14 h
NEUCHÂTEL
Vendredi 2 octobre,
18 h place de la Gare

COMBATTRE POUR UNE UKRAINE LIBRE ET INDÉPENDANTE
GENÈVE
Projection de *Le Chemin de la liberté* et discussion avec Dmitri Petrov, auteur de *La Journée des parents*
Lundi 21 septembre à 20 h
Université ouvrière de Genève (auditoire Wyss), place des Grottes 3

SOINS À DOMICILE ET EN EMS: VERS UNE ALLIANCE ENTRE SOIGNANT-E-S ET PATIENT-E-S
LAUSANNE
Soirée de discussion et de mobilisation avec Vanessa Deroche (infirmière militante du SSP), Cathy Glaire (aide-soignante militante du SSP) et Beatriz Rosende (secrétaire centrale SSP, secteur santé)
Jeudi 24 septembre, de 19 h à 20 h 30
Maison du Peuple (place Chauderon 5), salle Liliane Valceschini

WEBINAIRE SUR LES FINANCES CANTONALES
BERNE
Avec Reto Wyss (USS)
Mardi 29 septembre de 19 h à 20 h
Inscription: www.ssp-vpod.ch/webinaire-finances-cantonales

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAÎT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Rebekka Wyler
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

NEUCHÂTEL . Dans un contexte de crise marqué par le suicide d'un cadre, le personnel du Service pénitentiaire (SPNE) demande des améliorations depuis plus d'une année.

Prendre enfin les alertes au sérieux

CLAUDE GRIMM
SECRÉTAIRE SSP
RÉGION NEUCHÂTEL
WIKIMEDIA COMMONS
PHOTO

Dès août 2025, après avoir interpellé à plusieurs reprises sa hiérarchie, sans grand succès, une partie du personnel du SPNE – majoritairement des collaborateurs-trices de l'Office d'exécution des peines et de probation (OESP) et des cadres et ex-cadres du service – décide de se tourner vers le SSP pour obtenir un soutien dans ses démarches.

CONSTAT ALARMANT. Les difficultés du service sont si préoccupantes, avec une gouvernance dysfonctionnelle, des problèmes structurels, une surcharge des équipes, un personnel absent pour raison de santé et/ou démissionnaire, des risques juridiques et sécuritaires majeurs, que le fonctionnement du service est en danger, et avec lui la sécurité et le respect des droits des personnes prévenues ou condamnées. Ces problématiques ne sont toutefois pas récentes et résultent notamment de la gestion de l'ancien conseiller d'État Alain Ribaux (PLR) durant douze ans. À cette époque, le leitmotiv était: «Faites ce que vous voulez tant que ça ne coûte pas plus cher.» Le personnel a donc dû s'investir sans compter et parfois sacrifier sa santé pour permettre au service de fonctionner, par dévouement pour sa mission.

C'est dans ce contexte difficile – à quoi s'ajoutent des démissions de cadres, des changements à la tête des deux prisons et l'absence de longue durée du chef de l'OESP – qu'en juin 2025, la cheffe de service, adjointe depuis 2023, prend la direction du SPNE. Dans le même temps, l'arrivée de Céline Vara (Les Vert-e-s) à la tête du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC) fin mai 2025 fait naître l'espoir d'une possible évolution au niveau politique et d'une meilleure prise en compte des besoins du service. Le personnel syndiqué décide alors, avec le soutien du SSP, de remonter à la nouvelle élue un état des lieux circonstancié des problématiques du service.

Si la cheffe de département prend les devants et annonce le lancement d'un diagnostic externe de l'OESP, chapeauté par la cheffe de service, dans le but de le réorganiser, elle rejette la demande du personnel d'élargir l'opération à l'ensemble du service et de la confier au département.

LE CLIMAT S'ENVENIME. À la même période, le dossier est discuté au Grand Conseil et est répercuté dans la presse. Le personnel décide alors de prendre position publiquement, par la voie du SSP, pour préciser que «le malaise au sein du SPNE est bien plus profond que ce que laisse transparaître la réponse du Conseil d'État» et que «les difficultés concernent l'ensemble du service».

À partir de la médiatisation du dossier, la cheffe de département durcira sa position face au personnel et au SSP, en refusant de les recevoir en 2025, malgré l'urgence de la situation. Celle-ci s'aggrave en novembre, avec de nombreux membres de direction, cadres et collaborateurs-trices en arrêt maladie et de nouveaux départs annoncés (chef de l'OESP, collaboratrices à la direction). Les membres du SSP estiment qu'une intervention urgente et massive auprès des autorités est nécessaire, sans quoi le service ne pourra plus remplir ses missions.

Ils-elles décident alors de saisir la commission de gestion et d'évaluation (COGES) du Grand Conseil et de lui transmettre leurs plaintes, dans l'espoir qu'elle se saisisse du dossier. À la mi-décembre, la sous-commission COGES du DSDC rencontre une délégation du SSP et s'engage à agir.

Le 6 janvier 2026, Mme Vara rencontre le personnel de l'OESP – toujours sans le SSP! – pour lui présenter les mesures transitoires prises dans l'attente des résultats du diagnostic de l'office (dont l'engagement d'une directrice *ad interim* à la tête de l'OESP et le renforcement des effectifs).

SUICIDE D'UN CADRE. Malheureusement, le 29 janvier, dans ce contexte, un drame se produit. Le surveillant-chef de l'Établissement de détention La Promenade (EDPR) se donne la mort 3 mois seulement après son entrée en fonction à ce poste. C'est le choc! Âgé de 38 ans et père de trois enfants, cet agent de détention pendant une douzaine d'années était unanimement apprécié de ses collègues. Lors de l'enterrement, auquel de nombreux-euses collègues assistent, la famille met clairement la responsabilité de son acte désespéré sur le travail. Fin mars, sa veuve témoigne au *19h30* (RTS) et dit sa colère envers l'État et face au manque de mesures pour accompagner son époux dans la prise de ses nouvelles fonctions. De son côté, le SSP déplore qu'un tel drame ait pu se produire malgré ses nombreuses alertes afin que les autorités cantonales prennent des mesures urgentes et fortes.

Révélé au grand public, ce suicide rebondit jusqu'au Grand Conseil, où la cheffe de département doit s'expliquer. De son côté, le SSP écrit à la COGES. Mais face au drame, personne ne veut assumer une quelconque responsabilité.

Le 31 mars, les résultats du diagnostic organisationnel de l'OESP sont présentés au personnel. Le constat rejoint celui du SSP: grande instabilité structurelle, turnover élevé, absences prolongées au sein de la hiérarchie et potentiels dysfonctionnements internes; manque de gestion prévisionnelle des ressources, surcharge de travail, fatigue organisationnelle, usure psychique du personnel, etc.

Des mesures sont proposées afin de stabiliser l'organisation et d'instaurer une gouvernance reconnue avant de mettre en place des transformations.

DÉPART DE LA CHEFFE DE SERVICE. Le 28 avril, nouveau rebondissement: on apprend la démission de la cheffe du SPNE. Mme Vara et M. Clottu (UDC), membre de la sous-commission COGES du DSDC, en imputent la responsabilité à la pression exercée par le SSP. Fait étonnant en cas de démission: la cadre quitte son poste avec effet immédiat, officiellement pour rattraper des vacances en retard…

Le 6 mai, le personnel apprend qu'un ancien adjoint du commandant de la police est engagé en tant que chef de service *ad interim*. Ce n'est pas une réelle surprise: sa prise de fonction quelques mois plus tôt au SPNE pour renforcer notamment l'Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EEPB) ressemblait à une forme de «mise sous tutelle» du service qui ne disait pas son nom.

Reste désormais à reconstruire le service. Si des mesures ont été prises grâce à la pression du SSP (EPT supplémentaires, projet de revalorisation salariale du personnel de l'OESP, etc.), plusieurs problématiques demeurent: surcharge persistante du personnel, nouveaux départs et absences, postes de chef-fe de l'OESP et du SPNE non encore repourvus, mise en œuvre timide des recommandations pour l'OESP. La situation reste donc complexe… ■

SUISSE . Au travers de deux rapports publiés au mois d'août, le Conseil fédéral réitère la démonstration de sa soumission aux assureurs, au mépris de la santé des salarié-e-s.

Préserver la toute-puissance des assureurs

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

Publié en réponse à un postulat, le rapport du Conseil fédéral intitulé «Possibilités d'action concernant l'assurance perte de gain en cas de maladie» rejette l'idée de rendre obligatoire l'assurance perte de gain en cas de maladie, alors qu'il s'agit d'une lacune légale très importante dans l'insuffisant système des assurances sociales en Suisse. Insuffisant, inégal et lacunaire, ce dernier prévoit notamment des traitements différenciés en fonction de l'origine d'une incapacité de travail (accident ou maladie). S'il existe une obligation d'assurer les salarié-e-s contre la perte de gain qui survient en cas d'accident (à certaines conditions), aucune règle n'oblige un employeur à faire de même pour les absences dues aux maladies non professionnelles[1]. Dans de tels cas, le Code des obligations (CO) prévoit que l'employeur soit tenu de verser le salaire pendant une durée déterminée qui dépasse rarement six mois (le calcul du droit est fonction de la durée du contrat de travail). À titre dérogatoire, un employeur peut conclure une assurance perte de gain en cas de maladie qui prévoit le versement du salaire à 80% pendant au maximum 720 jours. Aucune obligation n'impose donc aux employeurs de contracter une telle assurance.

FERMER LES YEUX. En s'aidant de chiffres censés être rassurants, selon lesquels le taux de couverture de l'assurance indemnité journalière en cas de maladie se monte à 85% pour les entreprises comptant au moins trois salarié-e-s et 90% pour celles dépassant 50 salarié-e-s, le Conseil fédéral conclut sur un refus d'agir en vue d'une réorganisation du système ou d'introduire une obligation d'assurance. Il ferme ainsi docilement les yeux sur une réalité qu'il connaît, mais cherche à minimiser. En effet, en plus de laisser une proportion loin d'être négligeable de salarié-e-s sans couverture d'assurance, la réglementation actuelle comporte plusieurs lacunes (formes d'emploi atypiques, maladie de longue durée notamment).

COUDÉES FRANCHES. Par ailleurs, la volonté du Conseil fédéral de ne pas proposer d'amélioration laisse une liberté d'action presque totale aux assureurs. En l'absence de règles, ces derniers réalisent de juteux bénéfices grâce à des primes excessives. L'augmentation des absences pour maladie (*voir ci-dessous*) ne fait que renforcer ce phénomène. Qui plus est, les assurances ont toujours plus tendance à émettre des «réserves» assurantielles, terme délicat pour indiquer un refus d'assurer des salarié-e-s atteint-e-s de maladies chroniques ou ayant souffert d'une maladie grave par le passé.
Une autre pratique des assureurs tend à se répandre et consiste dans une forme de mise sous pression par les *case managers* (gestionnaires de cas) avec l'appui des médecins-conseils des assurances. Ces dernières exploitent pleinement la notion légale – à la base de plusieurs attaques contre les droits sociaux – selon laquelle les assuré-e-s ont l'obligation de «réduire le dommage» en entreprenant «tout ce qui peut être raisonnablement exigé […] pour réduire la durée et l'étendue de l'incapacité de travail[2]», ce qui se traduit d'abord par l'exigence que les assuré-e-s signent des procurations par lesquelles ils-elles libèrent leurs médecins du secret médical et qui donnent aux assurances des capacités d'action étendues (parfois même à l'égard des employeurs). Cela permet aux assureurs à la fois de s'immiscer dans le traitement médical suivi, et, aussi et surtout, de mettre les salarié-e-s atteint-e-s dans leur santé sous pression en stoppant le versement des indemnités journalières sur la base d'évaluations considérant que le-la salarié-e est apte à reprendre le travail – ce qui ouvre à l'employeur la possibilité du licenciement. Régulièrement, ces décisions sont prises sans que l'assuré-e n'ait été vu-e par le médecin-conseil de l'assureur.

UTILE POUR LES PATRONS. Fait plus préoccupant, les questions – souvent intrusives – posées à un-e salarié-e malade par un-e *case manager* peuvent être utilisées pour invoquer la notion d'«incapacité de travail relative» ou d'inaptitude qui signifie que le-la salarié-e en question ne peut plus travailler à son poste actuel, mais est apte à en pourvoir un autre, ce qui a pour conséquence de vider de leur contenu les déjà insuffisantes protections contre le licenciement en cas de maladie.
L'inaction revendiquée du Conseil fédéral a ainsi une fonctionnalité pour le patronat qui peut bénéficier de ces remises en question de droits de la part des assurances. Ces attaques représentent en réalité la réponse des employeurs à l'augmentation des absences pour maladie. Bien loin d'«assumer leurs responsabilités» comme l'USS leur enjoint de le faire, la réaction consiste bien davantage en une culpabilisation des salarié-e-s, que cela soit par le biais de systèmes entrepreneuriaux de «gestion des absences» pointant du doigt les personnes atteintes dans leur santé en invoquant la «bienveillance», ou par la mise en accusation des certificats médicaux qualifiés de «complaisants» et par les attaques contre le secret médical (au bénéfice des employeurs) qui en résultent. Les réponses patronales à la hausse des absences pour maladie se déploient ainsi avec l'appui des assureurs et se caractérisent par un déni de la réalité du rôle des conditions de travail dans cette augmentation. L'inaction des autorités et l'accroissement des risques auxquels sont exposé-e-s les salarié-e-s au travail plaident avec force pour une reprise en main syndicale de cette thématique, contre les patrons et les assureurs! ■

[1] Rappelons également que les frais de traitement sont pris en charge par l'assurance en cas d'accidents, alors qu'ils sont facturés aux assuré-e-s selon les règles de la LAMal (franchise et participation aux coûts) en cas de maladie.
[2] Voir par exemple: https://sozialesicherheit.ch/fr/obligation-de-reduire-le-dommage-pour-les-assures-de-lai

Repérage

LE CONSEIL FÉDÉRAL IGNORE LE COÛT DES ABSENCES À LA CHARGE DES SALARIÉ-E-S

UNION SYNDICALE SUISSE

Le rapport du Conseil fédéral (en réponse à un postulat) sur les absences et les arrêts maladie au travail publié le 19 août met clairement en évidence le fait que les absences pour raisons de santé ont fortement augmenté et occasionnent des coûts de plusieurs milliards. Mais si le Conseil fédéral évalue les charges supportées par les entreprises, il passe sous silence celles qui incombent aux salarié-e-s. En 2022, elles représentaient pourtant en moyenne 1100 francs par salarié-e. L'Union syndicale suisse (USS) exige que des mesures soient prises: au lieu de continuer à affaiblir la protection des travailleur-euse-s, il faut lutter plus efficacement contre les conditions de travail néfastes pour la santé.

SALARIÉ-E-S OUBLIÉ-E-S. En 2024, les absences pour raisons de santé ont atteint 407 millions d'heures, en hausse de plus d'un tiers par rapport à 2010. Le Conseil fédéral estime à 12,7 milliards de francs le coût des congés maladie payés en 2022, dont environ 62% ont été assumés par les entreprises. Le rapport reste toutefois muet sur les coûts, pourtant considérables, supportés directement par les travailleuses et travailleurs. En 2022, ceux-ci sont estimés à 4,2 milliards de francs. Une grande partie de cette somme est financée par les salarié-e-s eux-elles-mêmes au travers des primes d'assurance, des franchises et autres participations! À cela s'ajoutent des pertes de salaire individuelles. Ces charges financières viennent encore alourdir les conséquences de la maladie et des accidents sur la santé.

BESOIN D'AGIR. Le rapport souligne en outre les domaines dans lesquels il faut agir. Les contraintes physiques et les facteurs psychosociaux, comme le stress, sont associés à des taux d'absence plus élevés. L'absentéisme est particulièrement marqué dans les professions éprouvantes sur le plan physique. Pour enrayer cette évolution, il faut donc en priorité renforcer la protection de la santé au travail.
L'USS appelle les entreprises à assumer davantage leurs responsabilités. Elles doivent garantir des effectifs suffisants, prévoir des plans de service fiables, assurer le respect strict des durées de travail et de repos, ainsi que mettre en œuvre des mesures efficaces contre la pression excessive liée au temps et à la performance. Les risques psychosociaux et organisationnels pour la santé doivent être recensés systématiquement et combattus en collaboration avec les salarié-e-s.
L'État doit agir, lui aussi. L'USS demande un renforcement significatif des mesures d'application et de prévention. Parallèlement, les attaques contre la protection des salarié-e-s doivent cesser. On ne peut pas, d'un côté, déplorer la hausse de l'absentéisme et, de l'autre, étendre le travail le dimanche et autoriser des journées de travail pouvant aller jusqu'à dix-sept heures. ■

MANIFESTATIONS, SAMEDI 19 SEPTEMBRE, 14 H

GENÈVE, PARC DES CROPPETTES

LAUSANNE, PLACE DE LA RIPONNE (À CONFIRMER)

MARCHE, DIMANCHE 20 SEPTEMBRE, 14 H GUIN

PAS D'ETE A 50 DEGRES!

HOMMAGE

Vincent Vallat n'est plus. Le 21 août dernier, il est décédé à l'âge de 62 ans à la suite d'une maladie.
Auteur, chanteur, compositeur, le barde des Franches-Montagnes animait les fêtes du 1er Mai depuis très longtemps. De Delémont à Saignelégier, de Porrentruy à Moutier, Vincent Vallat savait mettre l'ambiance, réunissant les camarades avec de la bonne chanson française, classique, combative ou revendicative autour de la table. Il faisait bon refaire le monde et, grâce à lui, ses chansons, nos luttes verbales avaient du sens. Au menu de l'affiche annuelle du 1er Mai interjurassien: discours, repas, animation. Peu importe l'orateur ou l'oratrice, politicien-ne, syndicaliste, cela ne suffisait pas en soi. Bien avant la date fatidique, les militant-e-s nous interrogeaient: «Vincent sera-t-il là?» Oui, il le sera. Au final, c'est bien lui qui maîtrisait le micro et assumait la dernière prise de parole, succès de la manifestation.
Aujourd'hui, il est logique de rendre hommage à notre camarade, qui nous a accompagné-e-s durant tant d'années. Notre «pote» à tous et toutes, «l'ami des syndicalistes», comme il aimait se définir amicalement. Étant son propre manager et producteur, il avait cette date dans son agenda et le contrat avec le comité d'organisation se résumait à une simple poignée de main à l'heure de l'apéro. D'ailleurs, de son cachet, il nous disait volontiers chaque année: «Si ça ne marche pas, alors on rediscute!» Heureusement ce n'était jamais le cas.
Le monde syndical jurassien perd un de ses précieux soutiens, un ami d'un long compagnonnage. Merci, Vincent, pour ce chemin passé ensemble. Adieu, l'Artiste.

JEAN-FRANÇOIS MILANI
ANCIEN PRÉSIDENT DE L'UNION SYNDICALE JURASSIENNE ET DU COMITÉ 1ER MAI INTERJURASSIEN.

MOVENDO
L'Institut de formation des syndicats

Il reste des places pour ces cours et bien d'autres

Droit/Communication

- **Comment faire aboutir ses demandes sur son lieu de travail**
  16 et 17 novembre – Ste-Croix, Hôtel de France
- **Parler en public, le débat**
  2 novembre – Yverdon-les-Bains, Grand Hôtel
- **Droit des étrangers-ères: situation et perspectives**
  5 et 6 novembre – Yverdon-les-Bains, Grand Hôtel

Nouvelles technologies

- **IA au quotidien**
  4 novembre – Lausanne, Hôtel Aquatis
- **Mon RH est une IA! Technologies numériques et emploi**
  23 et 24 novembre – Ste-Croix, Hôtel de France

Retrouvez nos webinaires gratuits et l'ensemble de nos cours sur www.movendo.ch

Nous nous réjouissons de vos inscriptions! N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information. Pour les membres des syndicats, les frais d'au moins un cours par an sont pris en charge par le syndicat d'affiliation.
Informations et inscriptions: www.movendo.ch, téléphone 058 218 00 00, info@movendo.ch

DÉBAT . Le Parlement fédéral a décidé d'un financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement du taux de TVA. La votation aura lieu le 29 novembre. Le 20 août, l'Assemblée des délégué-e-s de l'Union syndicale suisse (USS) a pris position pour le OUI. L'Assemblée des délégué-e-s du SSP déterminera le mot d'ordre de notre syndicat le 26 septembre. Arguments.

Un OUI à contrecœur

LELIA HUNZIKER
MEMBRE DU COMITÉ NATIONAL DU SSP

Le 20 août 2026, l'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s de l'Union syndicale suisse (USS) a clairement approuvé, par 80 voix contre 19 et 3 abstentions, le financement de la 13e rente AVS par une augmentation de la TVA. Les délégué-e-s du SSP étaient divisé-e-s sur cette question. Il est donc d'autant plus important de serrer les rangs et de défendre ensemble, lors de la campagne de votation, la ligne adoptée démocratiquement par l'USS afin de garantir le financement de la 13e rente AVS.

CONSOLIDER UNE VICTOIRE. La 13e rente AVS est un grand succès pour les syndicats suisses. Le peuple a ainsi clairement rejeté la logique de démantèlement prônée par la droite. Dans le même temps, ces rentes doivent désormais être financées de manière durable. Le fait que cela doive finalement se faire exclusivement par une augmentation de la TVA est une pilule difficile à avaler pour nous tou-te-s. À l'origine, un financement par une augmentation des cotisations salariales, c'est-à-dire par les employeurs et les salarié-e-s, combiné à une augmentation modérée de la TVA, était prévu. Le Parlement, dominé par les partis bourgeois, a modifié cette proposition à la dernière minute et s'est rabattu sur une simple augmentation de la TVA. Cette décision était antidémocratique, car la 13e rente AVS repose sur une décision populaire claire et un financement social doit désormais être assuré. Mais nous devons maintenant prendre position sur le projet qui sera soumis au vote en novembre.
Que signifie concrètement la hausse de la TVA qui vient d'être décidée? Le taux général devrait passer de 8,1% à 8,5%. Le taux réduit de 2,6%, applicable aux denrées alimentaires et aux biens de première nécessité, reste inchangé, ce qui atténue quelque peu les répercussions sociales. Il convient également de noter que les principaux postes de dépenses des ménages aux revenus modestes – loyers, primes maladie, impôts – ne sont pas soumis à la TVA.

LES ENJEUX. Il est désormais difficile de savoir que faire: faut-il s'opposer à l'augmentation de la TVA proposée pour des raisons de principe ou devons-nous serrer les dents pour que l'AVS ne soit pas davantage mise sous pression? Au cours des prochaines années, de nombreux-euses salarié-e-s partiront à la retraite. D'ici à 2035, le nombre de retraité-e-s augmentera d'environ 25%, tandis que la population active progressera nettement moins (de 5 à 10% selon les estimations de l'USS). En conséquence, sans financement supplémentaire, le résultat par répartition de l'AVS deviendra rapidement négatif. Actuellement, le fonds de réserve de l'AVS est encore fourni. Mais les prévisions indiquent que le fonds devrait passer sous le seuil des 70% des dépenses au début des années 2030. C'est pourquoi un financement supplémentaire, qui doit bien sûr être aussi social que possible, est nécessaire de toute urgence.
La droite veut affaiblir financièrement l'AVS afin d'augmenter la pression sur l'âge de la retraite. C'est ce qu'elle ne cesse de réclamer au Parlement et dans l'opinion publique, et cela figure également dans ses programmes politiques: nous devons tou-te-s travailler plus longtemps. Les syndicats se sont toujours opposés à de telles revendications. Parallèlement, nous nous sommes engagés pour que toutes les dépenses publiques soient financées par des ressources sociales. Il est tout à fait clair que la TVA est un impôt antisocial. Les personnes disposant de peu de moyens sont nettement plus touchées par cette augmentation et voient leur pouvoir d'achat diminuer de manière tangible. Dans le même temps, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'affaiblir l'AVS en votant NON à l'augmentation de la TVA. C'est pourquoi il faut voter OUI au projet de financement de l'AVS, même si certain-e-s le feront sans doute à contrecœur. La droite nous a tendu un piège en s'opposant catégoriquement à une augmentation des cotisations salariales.

DÉFENDRE L'AVS. L'AVS reste l'une des plus grandes avancées sociales de notre pays. Elle avait déjà été revendiquée lors de la grève générale de 1918 et a été mise en place après la Seconde Guerre mondiale. Son introduction a été un moment chargé d'émotion. La retraite bien méritée était enfin là: les rentes étaient modestes, mais la pauvreté des personnes âgées a reculé. L'AVS est conçue selon des principes sociaux, dans la mesure où même les plus riches ne perçoivent pas plus que la rente maximale. Les bonifications pour tâches éducatives et d'assistance garantissent que les femmes ne seront pas désavantagées. Nous ne devons pas prendre le risque de la mettre en danger. Et même si la 13e rente AVS doit désormais être financée exclusivement par une augmentation de la TVA, cela conduit toujours à une redistribution des riches vers les plus démuni-e-s. Et les cotisations salariales représentent toujours 71% du financement de l'AVS, contre 8,6% via la TVA (en 2025). Jusqu'à présent, l'USS a toujours soutenu les hausses de TVA au profit de l'AVS. En effet, les avantages sociaux restent nettement supérieurs aux inconvénients.
C'est pourquoi je voterai OUI le 29 novembre – même si c'est à contrecœur. Pour ne pas entrer dans le jeu pernicieux de la droite et ne pas contribuer, finalement, à affaiblir l'AVS. ■

Un NON sans retenue

AGOSTINO SOLDINI
SECRÉTAIRE CENTRAL SSP

Voter NON à la hausse de la TVA s'impose. Parce que nous ne pouvons pas soutenir aujourd'hui ce que nous avons combattu jusqu'à hier. Parce que les finances de l'AVS se portent bien et qu'il n'y a pas besoin d'un financement supplémentaire à court terme. Parce que la TVA est un impôt antisocial.

VICTOIRE PATRONALE. Nous avons mené la campagne pour la 13e rente avec la position suivante: «Actuellement, l'AVS a la plus haute fortune de son histoire, donc aucune dette. Pour les années à venir, le Conseil fédéral lui-même prévoit des bénéfices de 3,5 milliards. […] Ces chiffres permettent d'introduire la 13e rente sans financement supplémentaire» (Pierre-Yves Maillard, *Le Matin dimanche*, 7 janvier 2024). Parallèlement, nous avons soutenu, «pour le financement à long terme» (selon les termes du comité d'initiative dans la brochure officielle de votation), l'option d'une hausse des cotisations salariales: «Il n'est pas question […] d'augmenter la TVA. Nous avons toujours dit […] qu'il fallait au besoin augmenter les cotisations salariales» (Léonore Porchet, vice-présidente des Vert-e-s suisses, *24 heures*, 24 octobre 2024) – «Un avis partagé par le PS», complétait le quotidien. Lors des débats parlementaires, les partis de gauche ont pourtant défendu une «solution mixte»: l'augmentation des cotisations salariales combinée avec une hausse de la TVA. Or, même cette solution a été balayée: il ne reste plus que la TVA!
Il s'agit d'une victoire des milieux bourgeois. Comme l'écrit la *Neue Zürcher Zeitung* (*NZZ*), relayant la prise de position de l'Union patronale suisse, «l'essentiel, c'est qu'il n'y ait pas de hausse des cotisations salariales!» (*NZZ*, 22 août 2026). Il y a dès lors de quoi se poser quelques questions. Est-ce faire preuve de cohérence que de défendre, au bout de l'exercice, le contraire de ce pour quoi nous nous sommes battu-e-s? N'est-il pas paradoxal de subir une défaite et, en fin de compte, d'en soutenir le résultat? Quel message adressons-nous au patronat? Il est on ne peut plus clair: «Même si vous refusez tout ce que nous proposons, nous sommes prêt-e-s à avaler n'importe quelle couleuvre»…

L'AVS SE PORTE BIEN. Aujourd'hui comme hier, rien ne justifie un financement supplémentaire, à court terme, pour la 13e rente. Parce que l'AVS se porte très bien. Elle a fait 5,63 milliards de bénéfices en 2024 et 4,44 milliards en 2025. En seulement deux ans, ses bénéfices – plus de 10 milliards – sont ainsi supérieurs à ce que rapporterait la hausse envisagée de la TVA en six ans (1,5 milliard par année). De plus, l'AVS dispose d'une fortune record: 60,4 milliards de francs, soit l'équivalent de 113% de ses dépenses annuelles. Autrement dit, ses réserves correspondent à plus d'une année de dépenses. Avec l'introduction de la 13e rente, cette fortune diminuerait certes quelque peu. Mais de là à parler d'une urgence financière, il y a un gouffre. Comme le disait Pierre-Yves Maillard, «on n'a pas besoin d'accumuler autant de réserves. Une expertise mandatée par le Conseil fédéral pour le projet PV 2020 prévoyait qu'avec moitié moins de réserves, l'AVS ne courrait aucun risque et recommandait par sécurité 70% d'une année de rente au lieu de 100%» (*Le Temps*, 2 février 2024). Or, un niveau de réserves de 70% correspondrait à une fortune d'environ 37 milliards. Par rapport à la situation actuelle, il y a donc une marge de quelque 23 milliards. De quoi voir venir…

IMPÔT ANTISOCIAL. Reste la TVA elle-même. Soulignons d'abord une évidence: la hausse de cet impôt réduirait le pouvoir d'achat tant des salarié-e-s que des retraité-e-s. Certes, la charge supplémentaire ne serait pas énorme – 180 francs par an en moyenne, tout de même, par ménage (*Blick*, 22 août 2026) –, mais elle s'ajouterait à la nouvelle envolée à venir des primes maladie. Sans parler du reste: loyers, frais de transport, etc. Il n'y a que les salaires qui font du surplace! Et il s'agirait de la deuxième hausse de la TVA en très peu de temps: son taux avait déjà été relevé de 0,4 point en 2024. Bref, en quatre ans, l'augmentation totale serait de plus de 10%! Enfin, la TVA est un impôt profondément antisocial. Toutes les études le confirment, à l'image de celle récemment réalisée par l'institut de recherche BAK sur mandat de l'OFAS. Elle indique que «la hausse de la TVA a un effet systématiquement régressif: proportionnellement à leur revenu disponible, les ménages à faibles revenus sont plus fortement mis à contribution que les ménages à hauts revenus, car la consommation représente une part plus importante de leur budget» (*Sécurité sociale*, 24 juin 2026). Même le conseiller aux États PLR Pascal Broulis – pas vraiment un gauchiste – la qualifie d'«impôt injuste» (*24 heures*, 20 août 2026).
Il ne faut pas avoir peur de voter NON! Il n'y a aucun lien entre le versement de la 13e rente et l'issue de la votation du 29 novembre. Que le OUI ou le NON l'emporte, les retraité-e-s toucheront leur 13e rente en décembre. Idem l'année prochaine et toutes les suivantes. Dire NON, ce n'est pas affaiblir l'AVS. C'est rejeter un financement antisocial. C'est refuser de capituler face à l'arrogance patronale. C'est défendre une ligne syndicale cohérente et fidèle à nos orientations. ■

Déposée avec 130 000 signatures en 2024, l'initiative «Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité)»[1] a été proposée par Christoph Blocher, lancée par Pro Suisse, immédiatement reprise par l'Union démocratique du centre (UDC) et par quelques éléments de la droite nationaliste non UDC, ainsi que des membres du Parti du travail[2].

Initiative UDC : la neutralité pour les riches

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
ROMARIO IEN – FOTOLIA . PHOTO

Le fer de lance de l'initiative soumise au vote le 27 septembre prochain se constitue de l'UDC et de Pro Suisse. L'association Pro Suisse, fondée en 2022, est un puissant clone de l'ex-Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), créée en 1986 par l'UDC, Christoph Blocher en tête. Elle a phagocyté la petite association patronale Contre l'adhésion à l'Union européenne (UE) et le micro-comité nommé Non à une adhésion rampante à l'UE. Elle regroupe quelque 30 000 membres – peut-être plus –, avec un grand nombre de doubles adhésions avec l'UDC. On peut considérer que Pro Suisse comme l'ex-ASIN sont deux formations qualifiables de satellites de l'UDC. Étroitement liées à l'UDC, assumant des positions tout aussi néoconservatrices, donc également néolibérales, militaristes et identitaires à cheval sur les marges du racisme, bien que rattachées à des positions plus populaires (nous évitons volontairement la notion polymorphe et polysémique de populiste).

LA LIBERTÉ BOURGEOISE DE COMMERCE. Christoph Blocher et Pro Suisse ont lancé l'initiative sur la neutralité au lendemain des premières sanctions contre la Russie prises à la suite de son invasion de l'Ukraine. La grande bourgeoisie suisse, famille Blocher comprise, a notamment fait fortune grâce au commerce avec l'État raciste d'Afrique du Sud et avec la dictature Mobutu au Congo, ce qui a permis, après quelques années, de trouver un relais aux affaires juteuses engagées avec le régime nazi. Christoph Blocher, en tant que porte-parole de cette politique, a toujours été inconditionnellement neutraliste afin de pouvoir commercer avec quelque régime que ce soit. C'est là le fondement de la politique de neutralité des groupes dominants successifs de la Suisse depuis les XVII^{e}-XVIII^{e} siècles, alors que le premier commerce de matière première, en l'occurrence matière première humaine nommée pudiquement «les mercenaires», fleurissait. Il vaut la peine de lire *Le pauvre homme du Toggenbourg* de Uli Bräker (publié en 1788 en suisse allemand et traduit en français par les Éditions de l'Aire), pour comprendre ce qu'est le mythe de la neutralité suisse reconnue depuis le Traité de Westphalie de 1648.

LE FONDEMENT DE L'INITIATIVE. Bien des ouvrages et sites Internet attribuent à Voltaire la citation: «Si l'on voit un banquier sauter par la fenêtre, il faut sauter derrière lui car il y a de l'argent à gagner.» Il ne l'a en réalité jamais écrite, mais, comme on dit en italien, *Se non è vero è ben trovato* (même si ce n'est pas vrai, c'est bien trouvé). C'est là le fondement principal de l'Initiative pour la neutralité: défendre bec et ongles la neutralité afin de ne pas réduire les marges de profit capitaliste.

QUE DEMANDE L'INITIATIVE? En plus d'introduire dans la Constitution fédérale la notion de «neutralité armée», la seule précision de l'initiative qui constituerait un changement est la suivante: la Suisse «ne prend pas de mesures coercitives non militaires contre un État belligérant, sont réservées ses obligations envers l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mesures visant à éviter le contournement des mesures coercitives non militaires prises par d'autres États».
Le reste du texte n'est que répétition de ce qui est. Mais l'existence de cette initiative permet l'occupation du terrain politique pendant près de quatre ans par l'UDC-Pro Suisse (récolte de signatures, débats aux Chambres, campagne de votation et votation). Si l'on considère que l'UDC a pour stratégie d'occuper en permanence le terrain politique avec des initiatives identitaires, nationalistes, militaristes, anti-étrangers-ères, anti-requérant-e-s d'asile au niveau fédéral comme au niveau cantonal, on comprend mieux l'importance de l'enjeu.
En soi, si l'initiative était acceptée, le durcissement par rapport aux conditions actuelles serait de relativement faible ampleur. La preuve en est le contournement que les entreprises qui ont leur siège en Suisse opèrent constamment de toutes les sanctions internationales, qu'elles proviennent de l'ONU ou de l'Union européenne.

UDC-PRO SUISSE POUR LA NEUTRALITÉ? Au nom de la neutralité, a-t-on déjà entendu l'UDC ou Pro Suisse s'élever contre l'achat massif d'or des raffineurs helvétiques auprès des Émirats arabes unis qui l'achètent notamment auprès des groupes armés du Congo ou du Soudan pour les revendre «propres» à des entités suisses? Public Eye, qui fait le travail que devraient faire les directions syndicales suisses mais qu'elles s'obstinent à ne pas faire – est-ce pour ménager les «partenaires patronaux»? –, a dénoncé un nombre incalculable d'achats d'or sale par les entreprises sises en Suisse[3].
Qui a perçu les protestations de l'UDC ou de Pro Suisse contre le commerce d'armes de la Suisse avec Israël, alors qu'un génocide y est perpétré et que non seulement le régime au pouvoir tente de le faire quelque peu oublier mais, pire encore, qu'il agit en usurpateur au nom «des Juifs-ves», en se proclamant constamment comme étant «l'État juif»[4]? A-t-on déjà vu l'UDC ou l'ASIN-Pro Suisse analyser les imbrications profondes du capitalisme mondialisé helvétique avec les oligarques ukrainiens d'avant la guerre pour piller les richesses du pays aux dépens de la population?[5]
Qu'ont dit l'UDC et Pro Suisse à propos du commerce florissant des multinationales suisses avec la Russie en matière de pétrole, de gaz et de charbon, en même temps que la Suisse applique les sanctions contre la Russie à cause de la guerre d'invasion contre l'Ukraine? «Le pétrole et le gaz sont les carburants de la guerre de la Russie en Ukraine: plus d'un tiers des revenus étatiques russes provient de leur vente. La Suisse en est la plaque tournante: plus de la moitié du pétrole russe est commercialisée depuis la Suisse, première place mondiale du négoce de matières premières».[6]
Quant à l'exportation du matériel de guerre: «Au cours du premier semestre 2026, la Suisse a exporté du matériel de guerre pour [...] près de 490 millions de francs. Soit une hausse de près de 37% par rapport à l'année précédente [...]. Malgré cela, le Parlement et le lobby de l'armement veulent assouplir ces lois, réduire les contrôles démocratiques».[7]
Qu'ont dit l'UDC ou Pro Suisse au nom de la neutralité?

ALORS, SUR QUOI VOTONS-NOUS? La neutralité n'est pas le problème central de l'initiative. En revanche, si Pro Suisse et l'UDC remportaient cette votation, ce serait, d'une part, une victoire de la liberté de commerce tous azimuts. D'autre part, cela représenterait un nouvel encouragement à la militarisation de la Suisse que défendent inconditionnellement l'UDC et Pro Suisse, qui refusent de considérer la question sociale et veulent investir des dizaines de milliards consacrés à tuer en ignorant les services publics et la lutte contre la pauvreté.
N'oublions pas qu'en politique sociale l'UDC – toujours soutenue par Pro Suisse – recommande[8]:

- de s'opposer à l'extension de l'État social;
- de s'opposer à l'augmentation des impôts et des taxes pour les «œuvres sociales»;
- de refuser que le deuxième pilier (la LPP) – qui défavorise pourtant durement les bas revenus et les femmes – soit réformé;
- la lutte contre les «abus» dans les assurances sociales, mais pas contre les abus dans la concentration des revenus et des salaires qui, en Suisse, atteint des records mondiaux;
- la concurrence entre les communes du pays en matière d'aide sociale et d'aide à l'enfance, ce qui ne peut qu'avantager les communes riches par rapport aux pauvres.

Une acceptation de l'initiative sur la neutralité ne ferait que renforcer ce programme antisocial. ■

[1] Le SSP n'a pas pris position sur cette initiative.
[2] Le Parti du travail, PDT, POP dans d'autres cantons romands, PdA en Suisse alémanique, PdL au Tessin, est une relique historique du stalinisme qui survit dans quelques lieux de la Suisse.
[3] Cf. par exemple Public Eye, «Les négociants face à la justice: Public Eye a analysé 20 affaires emblématiques des mauvaises pratiques du secteur», Lausanne, Zurich, 17 septembre 2024.
[4] Ligue suisse des droits de l'homme, «Suisse et Israël: la Suisse continue de s'armer auprès d'un État génocidaire et d'entretenir avec lui des liens militaires privilégiés!», Genève, 16 juillet 2026.
[5] Nous renvoyons ici aux remarquables articles de Matteo Poretti, Suisse-Ukraine I à IV, alencontre.org, septembre 2022.
[6] Cf. Public Eye, ses pages Internet sur «Le négoce de matières premières russes et la Suisse»; Claude Bédat, «Partenariat avec Socar. Du pétrole russe sanctionné coule-t-il dans les stations Migrolino?», *24 heures*, 25 octobre 2025.
[7] Cf. https://mailchi.mp/referendum-materieldeguerre.ch/de-nouveaux-chiffres-dmasquent-le-lobby-de-larmement?e=08f23c8e19
[8] Programme de l'UDC, chapitre Œuvres sociales, p. 99.

SOCIOLOGIE PUBLIQUE
par Alessandro Pelizzari

MEMBRE SSP . ANCIEN SECRÉTAIRE SYNDICAL
SOCIOLOGUE ET DIRECTEUR DE LA HETSL

POULES MOUILLÉES

Le soulagement après le refus de l'initiative des «Pas de Suisse à 10 millions!» était grand, tout autant que les interrogations sur la manière dont la majorité des syndicats a mené campagne. En insistant sur le «chaos» provoqué par la fin des accords bilatéraux, l'attaque frontale de l'UDC contre les droits des immigré-e-s est passée au second plan. La *WochenZeitung* a qualifié ce raccourci utilitariste de *hasenfüssig*[1] (l'équivalent allemand de «poule mouillée»). Deux des têtes les plus lucides du mouvement syndical suisse,
Vasco Pedrina et Daniel Lampart, se sont empressées de rappeler après la votation le «changement de cap»[2] intervenu dans les années 1970, quand les syndicats ont tourné la page peu glorieuse du soutien au système discriminatoire des permis saisonniers pour défendre l'universalité du droit de migrer et de bénéficier de protections sociales. Ce rappel important est quelque peu relativisé par deux ouvrages récents qui permettent de mieux comprendre les hésitations syndicales actuelles.

PAIX DU TRAVAIL. Dans son livre sur la vague de grèves dites «sauvages» qui a déferlé sur la Suisse romande dans les années 1970, l'historien Alain Mélo[3] décrit les saisonniers-ères italien-ne-s et espagnol-e-s comme acteurs-trices de leur propre émancipation face aux offensives patronales, mais aussi face à des directions syndicales qui, convaincues que le partenariat social allait protéger les travailleurs-euses autochtones contre la concurrence immigrée, étaient incapables de satisfaire leurs aspirations. Pour André Ghelfi (FOMH), les grèves étaient des «méthodes importées» par des «fauteurs de trouble immigrés et gauchistes» et mettaient en danger le régime conventionnel. La nouvelle génération de militant-e-s issu-e-s de l'immigration, intégrée peu à peu dans les appareils syndicaux, va influencer leur politique migratoire en remettant en question la paix du travail, sans parvenir cependant, selon Mélo, à y implanter une ligne internationaliste en rupture avec les intérêts patronaux.

STRATIFICATION. Le tournant syndical a toutefois permis de négocier un nouveau régime migratoire, codifié par l'accord de libre circulation des personnes, qui limite les abus dans l'utilisation de la main-d'œuvre immigrée, mais répond surtout au besoin des entreprises de mieux la répartir sur les différentes branches d'activité selon son potentiel d'exploitation. La sociologue et nouvellement secrétaire syndicale Laura Galhano[4] a analysé les effets de cette stratification sur les ouvriers de la construction et comment elle contribue à renforcer la précarisation de l'emploi. Si ce constat peut surprendre dans le secteur qui est considéré comme le plus organisé du syndicalisme suisse, il est plus facile de le comprendre en repérant l'importance des «communautés imaginées», formées par le recrutement par cooptation, des symboles d'appartenance nationale sur les lieux de travail et la stéréotypification des attitudes au travail qui permet d'associer le «bon travailleur» (et le «bon militant syndical») au groupe immigré dominant et de garantir en même temps sa loyauté dans un contexte de mise en concurrence et de fragmentation généralisées.
Sans prétendre fournir une analyse générale de la politique migratoire syndicale (qui reste à faire!), ces études permettent de rappeler que l'action syndicale a tendance à défendre un niveau de protection élevé pour certains statuts d'emploi et de séjour, au détriment d'autres. La lutte pour une approche universelle des droits est ainsi souvent menée par celles et ceux qui en sont exclu-e-s. En vue des prochaines votations sur l'immigration, c'est une invitation à continuer à secouer le poulailler. ■

[1] *WochenZeitung*, 9 janvier 2025.
[2] *Neue Zürcher Zeitung*, 23 juillet 2026.
[3] Alain Mélo, *Compañeros de la emigración! Lavoratori emigrati!*, Antipodes, 2025.
[4] Laura Galhano, *Sociologie des chantiers. Ordre moral et catégorisations sociales dans le gros œuvre en Suisse*, Épistémé, 2026.

GENÈVE . Les personnes ayant le droit de vote se prononceront le 27 septembre sur une modification de loi qui entraînerait le retour des congés-vente dans une ampleur inédite.

NON à la tromperie des spéculateurs !

CHRISTIAN DANDRÈS . JURISTE À L'ASLOCA . PRÉSIDENT DU SSP

Le 27 septembre aura lieu à Genève une votation essentielle pour les locataires, en particulier pour les seniors disposant de baux anciens. Le scrutin portera sur la Loi 13025 qui est une modification de la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et qui entend supprimer la protection contre les congés-vente. Ces pratiques sont interdites à Genève depuis l'initiative de l'ASLOCA acceptée en 1985. Leur retour signifierait des congés par centaines. C'est ainsi un pan essentiel de l'héritage des mobilisations des années 1980 qui pourrait disparaître. En cas de défaite, des milliers de locataires seront menacé-e-s d'expulsion.

OFFENSIVE DES PROPRIÉTAIRES. Frauduleusement estampillée par ses auteurs «Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement», cette Loi 13025 s'inscrit dans le contexte d'une épidémie de congés dans toute la Suisse, notamment les congés-rénovation pour relouer beaucoup plus cher. Les plus durement touché-e-s sont les locataires de longue date, souvent âgé-e-s, et qui basculent dans la pauvreté en conséquence du congé donné.
Le but des propriétaires est de relouer ensuite beaucoup plus cher. La Loi 13025 vise le même objectif. Elle veut ajouter un nouveau motif de résiliation à une liste déjà trop longue en autorisant les propriétaires à chasser les locataires au prétexte de vouloir louer à un tiers désireux d'acheter et financièrement apte à le faire. La loi actuelle permet déjà à un locataire d'acheter son logement, mais avec l'accord de 60% des locataires en place. Si cette protection tombe, des centaines d'immeubles à loyers abordables seront vendus à la découpe, comme c'était le cas dans les années 1980.

ANTIDÉMOCRATIQUE. Le peuple a déjà refusé cette supercherie en 2016, et le Grand Conseil a rejeté une loi presque identique en 2023. Or, la Loi 13025 est pire que les précédentes. En effet, le délai pendant lequel le-la locataire doit avoir habité le logement avant d'acheter est encore plus court, trois ans au lieu de cinq!
Les spéculateurs-trices qui ont écrit cette Loi 13025 prétendent permettre «à un locataire souhaitant librement acheter» son appartement de le faire. Or, cet argument ne vaut rien. La «liberté» d'acheter ou non est une plaisanterie, vu la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF) qui admet même les congés pour relouer ou vendre plus cher à un tiers. Il ne fait ainsi pas de doute que le-la propriétaire qui donnera le congé pour relouer à quelqu'un de son choix en vue de vendre sera autorisé-e à le faire.
L'escroquerie intellectuelle est devenue une habitude d'une certaine droite genevoise. Les député-e-s à l'origine de cette loi avaient déjà l'année dernière cherché à manipuler l'opinion en utilisant des titres mensongers pour tenter de faire passer l'austérité (lois 12574 et 12575).

LÉGALISER LE SCANDALE. Cette Loi 13025 donnera en outre la possibilité à chaque propriétaire de résilier le bail de son locataire pour relouer à un tiers pistonné en vue de la vente. Les proches et ami-e-s du propriétaire pourront ainsi spéculer plus tard, comme avec les propriétés par étages (PPE) de la Tullette à Cologny. L'ampleur de ce scandale avait même poussé l'ancien conseiller d'État libéral-radical François Longchamp à proposer une loi pour empêcher de telles manœuvres, elle n'a été adoptée que grâce au soutien de personnes proches de l'ASLOCA.
Les député-e-s proches de la Chambre immobilière rejouent cette mauvaise pièce avec leur Loi 13025, mais à beaucoup plus large échelle, puisque tous les logements locatifs sont potentiellement menacés! De nombreux appartements à loyers abordables disparaîtront, en particulier ceux ayant des baux plus anciens avec des loyers modestes, comme dans les années 1980 avant la LDTR.
Ne nous laissons pas berner. Cette Loi 13025 ne donne aucun droit au-à la locataire d'acheter son logement. C'est le-la propriétaire qui décidera s'il-elle vend et à qui. Il-elle vendra un vieux logement au montant plafonné au prix du neuf. En réalité, cette loi renforcera l'expulsion des classes populaires et moyennes et supprimera des milliers de logements encore abordables. L'ensemble des locataires subira les conséquences de cette loi. Le-la nouveau-elle propriétaire revendra après cinq ans ou relouera sans limite de prix ou de loyer. Une explosion des loyers s'ensuivra.
La Loi 13025, qui est une tromperie sociale, politique et économique, nous ramènerait à la spéculation des années 1960 et 1980. Le 27 septembre, votons NON à la modification de la LDTR! ■

PAS TOUCHE AUX SALAIRES!

NON AUX F-35!
Afin de réagir au scandale sans fin des F-35, l'association citoyenne NON aux F-35 (https://associationcitoyennenonauxf-35.ch) a lancé l'initiative populaire éponyme (*voir* Services Publics, *26 juin 2026*). Si le SSP n'a pas pris position à son égard, *Services Publics* donne la possibilité à nos lecteurs-trices de soutenir cette initiative, raison pour laquelle une feuille de signatures est encartée dans ce numéro, merci de lui réserver un bon accueil! ■

INTIMIDATION?
Il peut sembler incroyable de recevoir une amende de 400 francs pour «manifestation non autorisée», lorsqu'on se déplace, avec une vingtaine de personnes, d'un rassemblement à un spectacle. C'est pourtant ce qui est arrivé à Françoise Nyffeler, de la Grève féministe, en novembre 2024. Le Tribunal de police a donné raison à la militante, mais devoir aller en justice pour une telle affaire en dit long sur les menaces qui planent sur la liberté d'expression. ■

FUMISTERIE
L'«erreur» est devenue habituelle. Après intégration de mesures d'économies, le budget 2026 de la Confédération tablait sur un déficit de 740 millions de francs. Les extrapolations rendues publiques en août dernier font maintenant état d'un excédent de 760 millions, soit une différence de 1,5 milliard (qui correspond au montant des économies prévues pour 2027).
Le Conseil fédéral veut augmenter le budget de l'armée de 970 millions… ■

Carton Rouge

Au Conseil fédéral. En décembre 2025, lors des débats parlementaires sur le budget 2026, une pétition avait réuni plus de 500 000 signatures en un week-end pour s'opposer à la volonté de ne pas prévoir de budget pour la prévention des violences domestiques. Un modeste et bien insuffisant million de francs avait été envisagé, mais uniquement pour une année. Jamais en reste d'une manifestation de mépris, le Conseil fédéral a décidé de biffer ce million dans sa proposition de budget 2027. On déplore déjà 17 féminicides en 2026 (28 en 2025), mais, pour nos «sept sages», l'urgence est de renforcer les moyens militaires. ■

IRAN . Alors que les frappes entre les États-Unis et l'Iran ont une nouvelle fois repris, nous publions un appel du syndicat des travailleurs-euses des bus de Téhéran contre la répression meurtrière exercée par le régime des Mollahs et contre l'intervention militaire[1].

Iran: halte aux exécutions!

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS-EUSES DE LA COMPAGNIE DE BUS DE TÉHÉRAN ET DE SA BANLIEUE
KEYSTONE . PHOTO

En cours depuis les frappes américano-israéliennes du 28 février 2026, la guerre en Iran est marquée par une alternance de phases de guerre ouverte, de fragiles cessez-le-feu et de tractations diplomatiques. À chaque étape, des analystes cherchent à savoir qui sort «gagnant». Ce qui est certain est que la population iranienne a été et est durement touchée par les bombardements (qui ont visé des infrastructures civiles ou des hôpitaux) et que le régime a intensifié la répression, comme le montre cet appel d'un syndicat indépendant[2] (*Services Publics*):

«Aujourd'hui, alors que notre pays est étouffé sous le poids d'une crise économique écrasante, d'une inflation galopante, de l'effondrement de la valeur du rial, de l'agression militaire des États-Unis et d'Israël, de la poursuite d'une guerre dévastatrice, des sanctions économiques, d'une répression sévère et généralisée et de politiques bellicistes, les dirigeants répondent une fois de plus aux revendications du peuple pour le pain, le travail, la justice, la liberté et la dignité humaine par l'instrument le plus violent de la peur et de l'intimidation: la potence.

Le Syndicat des travailleurs de la Compagnie de bus de Téhéran et de sa banlieue, aux côtés de toutes les organisations syndicales indépendantes en Iran et à travers le monde, s'oppose catégoriquement à la peine de mort et à la peine capitale, sous quelque prétexte que ce soit, pour quelque chef d'accusation que ce soit, et sans exception.

SEMER LA PEUR. La peine de mort n'est pas un instrument au service de la justice; il s'agit plutôt d'une arme structurelle et organisée destinée à semer la peur, à paralyser les mouvements sociaux et à réprimer les organisations indépendantes issues de la base. Que ce soit sous prétexte de sécurité nationale, d'accusations telles que le *moharebeh* (hostilité envers Dieu) ou de conditions de guerre, la vague croissante d'exécutions dans les prisons vise directement à faire taire les voix d'un peuple opprimé qui ne peut plus tolérer la pauvreté et le déni de ses droits.

Nous, les travailleurs-euses, avons appris que lorsque les potences sont érigées, ce sont les travailleurs-euses, les dissident-e-s politiques, les communautés marginalisées, les jeunes qui se soulèvent contre l'ordre établi, les défenseurs-euses des droits de l'homme et les victimes de la pauvreté, de la misère, de la dépendance et de la précarité économique et sociale qui sont envoyé-e-s à la potence. Les classes dirigeantes ont toujours eu recours à l'exécution pour faire taire les voix protestataires des peuples opprimés.

Au niveau international, les organisations de travailleurs-euses s'opposent catégoriquement à la peine de mort et considèrent son application aux dissident-e-s politiques et aux citoyen-ne-s ordinaires comme un instrument de répression et d'intimidation de la société. De plus, l'Organisation internationale du travail (OIT) a reconnu que le droit à la vie et à la sécurité physique est essentiel à la réalisation de la liberté d'association et des droits syndicaux.

Nous, les travailleurs-euses, nous opposons à la peine de mort, non seulement parce qu'elle est inhumaine et doit être abolie partout dans le monde, mais aussi parce qu'aucun-e travailleur-euse n'est libre sous la menace d'une exécution. Lorsque les gouvernements se réservent le droit d'ôter la vie, le droit de s'organiser, de créer des syndicats indépendants, de faire grève et de manifester perd tout son sens.

TRUCAGES. Nous condamnons toutes les exécutions politiques ainsi que les procès truqués et expéditifs. Les accusations portées contre les prisonniers politiques, les militant-e-s sociaux-ales, les femmes, les étudiant-e-s, les enseignant-e-s, les jeunes et les travailleurs-euses qui manifestent sont des scénarios montés de toutes pièces, mis en œuvre, notamment en temps de guerre, sans même respecter les procédures légales prévues par les lois en vigueur. Chaque prisonnier-ère, qu'il-elle soit politique ou de droit commun, jouit de droits fondamentaux qui, malheureusement, sont constamment bafoués dans notre pays.

Nous appelons les syndicats, les travailleurs-euses des transports, les fédérations syndicales mondiales et toutes les organisations indépendantes de travailleurs-euses à travers le monde à se faire notre porte-parole. Exigez un cessez-le-feu immédiat et la fin de la guerre, l'arrêt immédiat de toutes les exécutions en Iran, la libération inconditionnelle de tous les militant-e-s syndicaux-ales et politiques emprisonné-e-s, ainsi que l'abolition totale de la peine de mort.

La peine de mort doit être abolie immédiatement!

Les prisonniers-ères politiques doivent être libéré-e-s!

Non à la guerre, à l'intervention militaire, à l'agression et aux politiques bellicistes!

La voie à suivre pour les travailleurs-euses et les classes laborieuses passe par l'unité et l'organisation.» ■

[1] Article publié par le site du Réseau international de solidarité et de lutte en date du 13 août 2026: https://laboursolidarity.org/fr/asie/n/4035/iran--halte-aux-executions-. Adaptations de la rédaction.

[2] Voir également la lettre ouverte que ce même syndicat avait adressée aux représentant-e-s des travailleurs-euses et des fédérations syndicales internationales, présent-e-s à la 114e session de la Conférence internationale du travail, publiée sur le site alencontre.org le 2 juin 2026.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE – CUBA

DE L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE POUR L'HÔPITAL PÉDIATRIQUE EL CERRO

SERVICES PUBLICS
SSP

L'embargo des États-Unis contre Cuba a été mis en place en 1962. Il empêche les entreprises états-uniennes, ainsi que les entreprises organisées selon la loi des États-Unis ou détenues majoritairement par des citoyen-ne-s états-unien-ne-s, de faire du commerce avec Cuba. S'il a connu des variations d'intensité, il n'a cependant jamais été levé par les États-Unis depuis plus de soixante ans.

DURCISSEMENT. Il a considérablement été durci par l'administration de Donald Trump au lendemain de son intervention militaire au Venezuela. En effet, l'administration de Donald Trump a interrompu depuis lors les livraisons de pétrole vénézuélien à Cuba. Un décret est signé en janvier 2026 qui autorise l'imposition de droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance des pays qui fournissent, directement ou indirectement, du pétrole à Cuba.

Si Donald Trump laisse planer la menace d'une intervention militaire sur l'île, il cherche également à mettre la pression pour obtenir des concessions du régime qui règne et contrôle l'île. Il est indéniable que la dureté de la répression qu'il exerce à l'égard des opposant-e-s doit être dénoncée sans ambiguïtés, de même que d'autres violations des droits humains.

Il est tout aussi évident que le blocus imposé aggrave les conditions de vie de la population et provoque une crise humanitaire majeure marquée par des pénuries d'eau, de carburant, d'électricité et de nourriture. Lui venir en aide, en totale indépendance du régime en place, est un acte de solidarité internationale.

CAMPAGNE INTERNATIONALE. En collaboration avec l'Associazione per l'Aiuto Medico al Centro America (AMCA), mediCuba, medico international Suisse, Unia ainsi que d'autres syndicats et organisations, le SSP soutient une campagne internationale de solidarité visant à financer une installation solaire à l'hôpital pédiatrique El Cerro. Situé dans un quartier ouvrier de La Havane, cet hôpital est un centre national de référence en médecine pédiatrique spécialisée, doté d'un peu plus de 120 lits, dont 9 à 12 en soins intensifs. L'hôpital pédiatrique El Cerro prend en charge les enfants atteint-e-s de maladies rénales et hormonales et joue un rôle important dans le traitement des cas graves de dengue.

La crise d'approvisionnement à Cuba, exacerbée par le durcissement actuel du blocus américain, entraîne des pénuries d'énergie et de carburant. Le manque de carburant complique le fonctionnement des groupes électrogènes de secours obsolètes, dont dépendent encore aujourd'hui de nombreux établissements, dont l'hôpital pédiatrique El Cerro. Pour les patient-e-s en soins intensifs ou aux urgences, une coupure de courant peut rapidement mettre leur vie en danger. C'est pourquoi il est désormais prévu d'installer une centrale photovoltaïque avec un système de stockage par batterie à l'hôpital pédiatrique d'El Cerro. Celle-ci alimentera l'hôpital en électricité tout en contribuant à un approvisionnement énergétique durable et autonome.

Le Comité national du SSP a accordé, le 28 août 2026, une contribution de 2500 francs à ce projet. L'alimentation électrique de l'hôpital pédiatrique pourra ainsi être assurée même en cas de coupures de courant. Toi aussi, tu peux apporter ta contribution à ce projet de santé:

AMCA
6512 Giubiasco
CH60 0900 0000 6500 7987 4
Référence: Énergie solaire ■